

Nombre de pers composant le ménage	Ménages aux revenus intermédiaires (€)	Ménages aux revenus supérieurs (€)
1	> 20 805	> 29 148
2	> 30 427	> 42 848
3	> 36 591	> 51 592
4	> 42 748	> 60 336
5	> 48 930	> 69 081
Par pers supplémentaire	+ 8 744	+ 8 744

« **Tinergie** » : le dispositif Tinergie permet de bénéficier d'un **accompagnement individualisé** par un conseiller d'Ener'gence afin d'avoir une **vision globale** des déperditions du logement ainsi qu'un suivi technique jusqu'à la fin des travaux.

Chaque territoire partenaire propose en complément une subvention en fonction des gains énergétiques des travaux réalisés (voir détails ci-dessous).

Le dispositif demande la réalisation d'une **évaluation** énergétique (DPE) de **250 €** dont une partie vous sera remboursé si vous réalisez des travaux.

Si les travaux atteignent une performance énergétique de classe **C ou plus**, il sera nécessaire de réaliser un diagnostic de fin de travaux pour un montant supplémentaire de **100 €**.

BREST METROPOLE



Propriétaires occupants seulement

« **Tinergie** » : montants des primes Tinergie

Performance énergétique	Prime forfaitaire		Bonus solaire	Bonus conversion	Bonus étanchéité à l'air		Bonus biosourcé
	Revenus intermédiaires	Revenus supérieurs			Revenus intermédiaires	Revenus supérieurs	
< 25 % (1 travaux min)	125 €/250 €	125 € / 250€	800 €	0€ €	0 €	0 €	0 €
25% à 35%	250 €	250 €		1 000 €	3 000 €	2 000 €	200 à 1 200 €
35 % et classe D	1 000 €	500 €					
45 % et classe C	1 500 €	1 000 €					
55 % et classe B	4 000 €	2 000 €					

« **Bonus Solaire** » : pour l'installation de panneaux solaires thermiques

« **Bonus conversion** » d'un logement tout électrique vers un système de chauffage central au **gaz ou bois**.

CC PAYS D'IROISE



Propriétaires occupants seulement

« Tinergie » : montants des primes Tinergie

Performance énergétique	Prime forfaitaire	Bonus solaire	Bonus conversion	Bonus étanchéité à l'air	Bonus matériaux biosourcés
< à 25 % (1 action de travaux)	125 €	800 €	0 €	0 €	0 €
25% à 35%	250€		0 €	0 €	300 à 1000€
35 % et classe D	1 000 €		0 €	0 €	300 à 1000 €
45 % et classe C	1 500 €		1 000 €	2 000 €	300 à 1000 €
55 % et classe B	4 000 €		1 000 €	2 000 €	300 à 1000 €

« Bonus Solaire » : pour l'installation de panneaux solaires thermiques

« Bonus conversion » d'un logement tout électrique vers un système de chauffage central (réseau d'eau) au **bois ou Pompe à Chaleur**

Permanences : 1^{er} et 4^e vendredis du mois
CCPI Lanrivoaré - Zone de Kerdrioual

CC PRESQU'ILE DE CROZON AULNE MARITIME



Propriétaires occupants seulement

« Tinergie » : montants des primes Tinergie

Performance énergétique	Prime forfaitaire
< à 25 % (1 action de travaux)	125 €
25% à 35%	250 €
35 % et classe D	1 000 €
45 % et classe C	1 500 €
55 % et classe B	4 000 €

Permanences : 2^e et 3^e vendredis du mois
Le Faou : Communauté de Communes, ZA de Kiella.
Crozon : locaux de la Communauté de communes, ZA de Kerdanvez.

CC PAYS DES ABERS



Propriétaires occupants ou bailleurs (sans subventions)

« Tinergie » : montants des primes Tinergie

Performance énergétique	Prime forfaitaire
< à 25 % (1 action de travaux)	125 €
25% à 35%	250 €
35 % et classe D	1 000 €
45 % et classe C	1 500 €
55 % et classe B	4 000 €

Permanences :
2^e lundi et 4^e mercredi du mois à Espace Louis Coz – 16 rue Pierre Jestin – 29860 Plabennec

CC LESNEVEN COTE DES LEGENDES



Propriétaires occupants ou bailleurs (sans subventions)

Performance énergétique	Prime forfaitaire	Bonus solaire
< à 25 % (1 action de travaux)	125 €	800 €
25% à 35%	250 €	
35 % et classe D	1 000 €	
45 % et classe C	1 500 €	
55 % et classe B	4 000 €	

« **Bonus Solaire** » : pour l'installation de panneaux solaires thermiques et photovoltaïques*

Diagnostic non obligatoire (pas d'étiquette minimum).

* Prime solaire locale de 800€ non cumulable avec le tarif de rachat de revente d'électricité. Libre choix du particulier d'en bénéficier ou non selon son projet.

Permanences : 2^e mercredi et 4^e lundi du mois à la CLCL 12 boulevard des Frères Lumière, Lesneven

CC PLEYBEN CHÂTEAULIN PORZAY



Propriétaires occupants ou bailleurs (sans subventions)

Performance énergétique	Prime forfaitaire
< à 25 % (1 action de travaux)	125 €
25% à 35%	250 €
35 % et classe D	1 000 €
45 % et classe C	1 500 €
55 % et classe B	4 000 €

Plafond de prime : La prime forfaitaire est plafonnée à 30 % du montant des travaux effectués par les entreprises RGE (hors installation Photovoltaïque).

Permanences :

1^e lundi du mois à Pleyben de 9h à 12h - 14 rue de Gars Maria – bât Ty Ar Vuhez
à Plomodiern de 14h à 17h – Mairie, 20, Rue Du Docteur-Vourc'h

3^e lundi du mois à Châteaulin de 9h à 12h – 33 quai Alba - Maison des Services au Public
à Pleyben de 14h à 17h - 14 rue de Gars Maria – bât Ty Ar Vuhez

CC PAYS DE LANDERNEAU DAOULAS



Propriétaires occupants

Performance énergétique	Prime forfaitaire	Bonus Solaire thermique	Bonus Chaudière granulés	Bonus poêle à bois (maison au chauffage électrique par ailleurs)
< à 25 % (1 action de travaux)	125 €	800 €	1 000 €	300 €
25% à 35%	250 €			
35 % et classe D	1 000 €			
45 % et classe C	1 500 €			
55 % et classe B	4 000 €			

Permanences : 1^e et 3^e mercredis du mois à la Maison des services publics - 59 rue de Brest, Landerneau